

LES RÉLATIONS COMMERCIALES ENTRE L'ÉTAT MAMLOUK ET LA FRANCE

Par

AHMAD DARRAG

La malheureuse fin de la septième croisade donna une chance à la France d'entretenir des rapports commerciaux avec l'Égypte, car c'est pendant sa captivité en Égypte que St. Louis obtint le droit d'établir un consulat à Alexandrie (1).

Depuis cette époque, les commerçants des ports méridionaux de la France : Narbonne, Aigues-Mortes, Montpellier et Marseille fréquentaient Alexandrie et les ports Syriens. Mais durant le XIV^e siècle et le commencement du XV^e siècle, ces trois premiers ports voient la décadence de leur commerce ; décadence causée d'une part par l'ensablement progressif de la côte à cause de la rupture des barrages de l'Aude en 1320, la peste noire en 1348, le pillage du Prince Noir et de ses bandes en 1355 et finalement les ravages des grandes compagnies (2). Marseille entraîné par les princes de la Maison d'Anjou dans une lutte vaine contre les Arogonais connaît le même déclin (3).

Le voyage que fit au Levant en 1432 la galère de Narbonne (Notre Dame et Saint Paul), la seule que possédaient les Français, marque bien l'état lamentable de ce commerce (4). Mais à partir de cette date et avec Jacques Cœur, la France regagne son prestige parmi les autres nations commerçantes avec l'Etat Mamlouk, prestige qu'elle ne réussit pas à conserver. C'est notre but, dans cet article, d'esquisser le tableau de ces relations commerciales.

Narbonne était, au début du Moyen-Age une grande cité qui, étendait son activité dans toute la Méditerranée et ceci depuis la domination romaine. Montpellier et Marseille ayant échappé à la suzeraineté française, la 1^{er} de 1204

à 1349, la 2^e de 1257 à 1481, c'est Aigues-Mortes qui doublait l'effort de Narbonne au nom de la France. Dans ce but les rois St. Louis d'abord, puis Philippe III le Hardi, Jean le Bon, Charles V, Charles VI, et Charles VII leur avaient octroyés certains privilèges en ce qui concerne le commerce du Levant (5). De ces deux ports partaient pour l'Egypte et la Syrie les deux navires désignés sous le nom de «Galères de France» (6).

Il nous semble que leurs rapports, particulièrement avec l'Egypte, furent relâchés dans la 2^e moitié du XIV^e siècle pour les raisons déjà indiquées. A cet égard l'histoire du fondouk de Narbonne à Alexandrie est très significative.

Au début de ce siècle, les Narbonnais possédaient à cette ville un fondouk(7). En 1377 on les voit obtenir du sultan al-Manḡūr 'Alā' al-Din 'Alī quelques privilèges commerciaux (8). Cependant, d'après Frescobaldi et le Seigneur d'Anglure qui séjournèrent à Alexandrie en 1384 et 1395 on sait que le gouvernement mamlouk accorda à leur consul dans cette ville de loger les pèlerins latins dans leur fondouk en exigeant d'eux le droit du sultan «Muḡib al-Sultan» (9). Ce privilège acquis n'avait aucune signification religieuse ou politique et ne donnait à la France aucun droit de protectorat sur les pèlerins de l'Occident. En effet les négociants avaient la priorité sur les pèlerins et les voyageurs pour obtenir des chambres dans les fondouks. Et cela indique que le trafic entre les deux pays était faible, qu'il arrivait très peu de marchands et qu'il y avait en conséquence des places dans le fondouk de Narbonne pour héberger les pèlerins (10). Mais Lannoy, en 1421, omet de signaler ce fondouk (11) et cela prouve l'absence de la colonie narbonnaise à Alexandrie. Cette observation coïncide d'ailleurs avec l'histoire de Narbonne qui'était en pleine décadence et presque ruinée ; en 1430 elle renferme à peine 3000 âmes (12).

* * *

Les Montpelliérains viennent commercer en Egypte depuis l'époque des croisades (13). Benjamin de Tolède les signalent à Alexandrie ainsi que des Egyptiens à Montpellier (14).

Grâce au patronage des rois d'Aragon, le trafic de Montpellier atteignit son point culminant tout au cours du XIII^e siècle. La ville passa sous leur souveraineté par le mariage diplomatique du roi d'Aragon avec l'unique héritière des Guilhems le 12 Juin 1204. Deux mois après, les deux époux lui

accordèrent la charte communale (15). Jayme 1^{er} d'Aragon decreta le 27 décembre 1264, une remission en faveur de certains marchands, puis autorisa les consuls catalans en Egypte et en Syrie à protéger ses citoyens de Montpellier(16). Le 2 Janvier 1267, le même roi émancipa les Montpelliérains d'Alexandrie de la tutelle du consul catalan et il y envoya deux bourgeois : Bernard des Moufins et Bernard du Pilan, investis de l'autorité royale et chargés de choisir un consul parmi la colonie montpelliéraine à Alexandrie (17).

Et pour faciliter son commerce, Montpellier frappa des monnaies du type en usage dans les pays musulmans jusqu'à ce que le Pape Clement IV adressa unblâme sévère à son évêque. (18) De sa part le gouvernement mamlouk comblait les négociants de Montpellier de sa grâce. L'exemple suivant en donne la preuve : d'après les démarches faites en 1332 par l'un d'eux, Guillaume Bonnemains, auprès du sultan Nāşir Moḥ. b. Qalaoun, une église du Vieux Caire fut rendue aux chrétiens (19).

Mais en 1349 Montpellier sous l'obediance des rois de France, voit commencer sa décadence malgré les avantages commerciaux qui lui furent concédés(20). Les troubles déjà citées, en sont la cause principale. Ajoutons les rigueurs de la fiscalité royale et la concurrence d'autres villes marchandes comme Beaucaire sur la voie commerciale du Rhône et Aigues-Mortes sur la côte méditerranéenne(21).

Pourtant la ville ne cessa jamais de trafiquer avec l'Egypte comme l'attestent certains faits. On a trouvé sur la plage de Maguelonne un dirhem frappésous le règne de Malik Mañşūr Mohammed(22). En 1367 Montpellier obtint du Pape Urbain V, le privilège d'expédier chaque année à Alexandrie deux navires, puis en 1382 six, à condition qu'ils ne porteraient pas en Egypte de marchandises prohibées (23).

C'est ainsi que les négociants de Montpellier regagnèrent leur activité aux marchés d'Egypte. Et cela exigeait la présence de leur consul à Alexandrie. Dans trois pièces justificatives on nous présente les lettres de provisions de deux consuls de Montpellier dans cette ville en 1386, 1392 et 1400 (24). En plus on signale deux autres documents concernant le commerce avec l'Egypte : le 1^{er} est un acte de commandite d'un négociant sur le navire Notre Dame et ST. Jean le 7 août. 1387 ; le 2^e est un engagement d'un commis marchand sur la Sainte-Catherine le 26 Octobre 1389 (25).

Si nous abordons le XVe siècle nous trouvons encore les marchands de Montpellier sur place à Alexandrie. En 1404 les autorités égyptiennes les maltraitaient et finalement les conduisaient en captivité au Caire et confisquaient leurs biens évalués à 60.000 frs (26). L'un de ses riches bourgeois, Uzun Teiuturier, faisait la négace à son compte avec l'Egypte à la même époque et l'année 1410 se chiffrera pour lui en lourdes pertes (27). Notons, aussi que Charles VI, dans une missive adressée aux Montpelliérains le 5 avril 1410 reconnaissait leurs louables efforts et il facilitait leurs transactions commerciales avec Alexandrie, Damas et Beyrouth (28). Par la chronique de la Mairie on constate que Montpellier était en communication normale avec l'Orient, puisque la ville connut rapidement la nouvelle de la victoire remportée par les Mamlouks sur les Chypriotes le 6 Juillet 1426 (29).

Cependant, malgré l'opiniâtreté et les efforts désespérés de ses marchands. Montpellier était en 1430 en pleine décadence. Elle, qui en 1376 possédait six navires, en était réduite en 1432 à trafiquer sur la galère de Narbonne, la frégate «Notre Dame et St. Paul» (30).

* * *

Les relations commerciales de Marseille avec l'Egypte remontait à l'époque de Charlemagne. Les commerçants de Lyon et Marseille allaient faire la négoce avec Alexandrie deux fois par an (31).

C'est au XIII^e siècle que le commerce de Marseille avec le Levant atteint sa grande prospérité. Rappelons l'incident des corsaires marseillais en 1272 au temps du sultan Baibars I (32).

Cependant certaines circonstances furent fatales au commerce de cette ville : la perte de l'indépendance politique, puisque Marseille tomba aux mains de Charles d'Anjou comte de Provence en 1257, et la chute de St. Jean d'Acre en 1291 (33). En plus, ses relations avec l'Orient furent réduites à bien peu de chose du fait de la guerre qui opposait les princes d'Anjou et d'Aragon (34).

Mais son effacement ne fut jamais complet car elle jouissait d'une rade facilement accessible. De plus, tandis qu'en France, des droits très lourds frappaient les marchandises importées, on n'y levait que des taxes modérées (35). C'est pourquoi ses relations avec l'Etat Mamlouk, si elles étaient fort affaiblies, n'étaient pas complètement rompues.

Dès le début du XIV^e siècle nous trouvons que les Marseillais possédaient un fondouk à Alexandrie (36). En 1332 le voyageur Mandeville s'était embarqué sur une galère de Marseille pour aller visiter l'Égypte (37). L'année 1380 deux galères marseillais furent attaquées et pillées à leur retour de Beyrouth par l'amiral vénitien Carlo Zeno (38). De plus le Seigneur d'Anglure qui passa à Alexandrie en 1395, consacre dans sa relation quelques lignes à cette ville ; et nous dit qu'il y remarqua les fondouks des Vénitiens, des Génois, des Catalans des Chypriotes, des Napolitains, des Anconitains, des Marseillais, des Candiotés et des Narbonnais (39).

Aux premières années du XV^e siècle, ses relations avec l'État Mamlouk étaient encore assez importantes pour justifier l'existence à Alexandrie d'un consul représentant les intérêts des Marseillais (40).

Cependant quelques années plus tard De Lannoy (1421—1423) nous parle de « couchier de Marseille » à Alexandrie, mais à son dire « à présent n'y a nul marchand » (41) En effet la cause de la décadence du commerce de Marseille dans la 1^{re} moitié du XV^e siècle fut essentiellement la guerre qu'elle soutint contre le roi d'Aragon qui, victorieux, s'empara de la ville en 1423 (42).

Marseille renoua à peu près à son trafic traditionnel avec le levant jusqu'en 1431. Il faut noter cependant les efforts désespérés de quelques uns de ses négociants pour lutter contre la décadence malgré la guerre et l'insécurité des mers (43). Mais la trêve qui suspendit les hostilités entre les Princes d'Anjou fut le signal d'un renouveau du commerce (1431—1435). Une ou deux galères, propriétés de marchands ou d'armateurs marseillais, portaient en Syrie et en Égypte les produits régionaux (44). Les bonnes conditions faites au commerce attiraient les étrangers : les Avignonnais vinrent y acheter du poivre et y vendre de l'huile et du drap (45).

A cette époque Marseille se trouvait en pleine décadence et presque ruinée (46) Elle ne trafiquait avec l'Orient que grâce aux navires étrangers qui parfois y faisaient escale et on peut dire que le commerce avec l'État Mamlouk de Narbonne, de Montpellier et de Marseille était presque unifié (47).

C'est Jacques Cœur qui affranchit la France commercialement de l'onéreau intermédiaire de Italiens et des catalans, qui lui rendit son prestige en Orient, et qui reveilla sur les côtes méditerranéennes de France une grande activité économique. Cependant, avant de commencer à étudier son œuvre et sans vouloir diminuer son génie commercial, il est bon de remarquer, d'une part qu'avec la fin de la guerre de Cent Ans se manifeste spontanément une véritable renaissance commerciale, d'autre part que les liens commerciaux avec l'Égypte s'ils étaient très relâchés, n'étaient pas rompus définitivement :

Les ports méridionaux de la France unissaient leurs efforts pour conserver quelque activité malgré les sombres années qu'ils traversaient. Les Français se risquaient à envoyer la seule galère qu'ils possédaient ; celle de Narbonne, dans ses tournées annuelles vers l'Égypte et la Syrie (48). Elle appartenait à Jean Vidal de Narbonne, mais elle navigait pour tous des bourgeois de la ville et pour de nombreux Montpellierains réduits à trafiquer sur le bateau d'une autre cité. Nous possédons la liste des sociétés de premier degré (parmi eux Jacques Cœur) et de deuxième degré (36 associés : hommes, femmes, veuves et filles de commerçants) qui participèrent aux frais du voyage (49).

Après avoir touché Beyrouth, la nef fit la navette deux fois entre ce port et Alexandrie et elle se chargea de précieuses marchandises⁵⁰. Mais, au retour, sur la côte de Corse où elle demanda du secours après une avarie, elle fut victime des corsaires de l'île. Les marchands rentrèrent « nus jusqu'à la chemise ». Après la répartition des quotités aux associés, Jacques Cœur reçut une indemnité de 27 livres tournois (10 ducats) et la même somme d'estimation des vêtements et de l'argent qu'on lui avait dérobés (51).

Ce voyage de 1432 est donc un malheureux échec à une époque où la France est plongée dans une effroyable misère. Mais si Jacques Cœur revient dénué de tout, il est maintenant renseigné sur les conditions difficiles du commerce en Méditerranée et prêt à tirer parti de son expérience.

Sa grande prospérité se situe entre 1442 et 1451. Comment en une dizaine d'années a-t-il pu édifier une aussi grande fortune ? Pour répondre à cette question manquent les documents français de l'époque, en particulier ses

registres de compte qui furent cachés par Jean de Village durant son procès (52). D'autre part les auteurs égyptiens s'intéressent peu aux relations de leur pays avec les autres puissances européennes (53).

Les historiens contemporains émettent des hypothèses différentes : certains ne signalent ses comptoirs à Montpellier qu'en 1438 ou (54) 1440 (55), d'autres soutiennent plus justement, nous semble-t-il, que ses rapports avec l'Égypte suivirent de près son voyage de 1432 (56). On insiste sur le fait qu'il ne cessa jamais d'être marchand bien qu'il occupât les postes royaux de Maître des Monnaies à Bourges en 1435 et d'Argentier du roi Charles VII en 1439 qui le mirent hors de pair parmi les commerçants français (57). Enfin, disons que la fin du règne de Barsbay vit le développement du commerce français et le début du règne de Gaqmaq son brillant essor.

Avec une habileté mercantile Jacques Cœur sut s'introduire dans les bonnes grâces de Gaqmaq. En 1442 le sultan aurait expulsé les vénitiens de ses possessions et confisqué leurs biens si les facteurs de Jacques Cœur n'étaient intervenus pour faire rapporter cette décision (58). Pour bien mesurer ce fait, signalons que vingt ans auparavant, en 1422, l'ambassade florentine au Caire auprès de Barsbay pour rétablir le commerce entre Florence et l'Égypte, n'avait pas pu obtenir du sultan la libération des consuls de Gênes et de Venise à Jérusalem, des moines franciscains du monastère de Sion et de 13 pèlerins latins qui étaient retenus en captivité (59).

Après l'échec des trois expéditions dirigées par l'Égypte contre Rhodes en 1440, 1442 et 1444, le traité de paix signé en 1445 entre le sultan et le Grand Maître de l'Ordre le fut grâce aux démarches des agents de Jacques Cœur. Sur un de ses navires, cette année là un délégué de l'Ordre fut transporté à Alexandrie et en 1446 ses bateaux ramenaient à Rhodes un grand nombre d'esclaves et de captifs chrétiens qui avaient été arrêtés par les troupes égyptiennes pendant le siège de l'île (60).

Et pour conserver les faveurs de Gaqmaq il accabla de sa colère Michel Teinturier qui avait transporté en 1446 à Montpellier sur une de ses galères un esclave chrétien et ordonna son retour à Alexandrie (61).

Également, cette année -la, l'Eglise étendait sa protection à son commerce avec le Levant. Il obtint du Pape Engéne IV, par l'intermédiaire de l'évêque d'Agde, une bulle portant privilège de commerce avec les musulmans pendant 5 ans, et un peu plus tard Nicolas V, lui accorda l'extension de cette concession à sa vie entière avec, en plus, le droit de transporter les pèlerins à Jérusalem (62).

En 1447 il profita des bonnes grâces dont il jouissait auprès de Charles VII pour donner à ses relations commerciales avec l'Egypte un caractère officiel. Il envoya son neveu Jean de Village muni d'une lettre de roi auprès du Pape Nicolas V pour obtenir son autorisation de porter des présents au sultan Gaqmaq. Le Pape permit d'envoyer seulement «deux harnais complets», mais Jacques Cœur dépassa le chiffre fixe et les fabriquait somptueusement (63). Au nom du roi deux de ses fidèles serviteurs se présentèrent au sultan et sollicitèrent sa protection, la franchise du commerce français et l'installation d'un consulat français à Alexandrie. Gaqmaq échangea de cadeaux avec Charles VII et Jacques Cœur, et dans une lettre adressée au roi, il accorda les privilèges sollicités (64).

Pendant toute cette période c'est Montpellier qui était le centre de l'activité de Jacques Cœur. Son crédit officiel lui permettait d'imposer ses volontés à la bourgeoisie du Midi. «Perbier Sobeyran, possédait pour le commerce avec le levant sept grandes galères et un personnel de 300 facteurs, patrons de galères pilotes et commis. Pour consolider son commerce avec le levant, il fonda un comptoir à Marseille en 1449, puis quittant finalement Montpellier il fit de Marseille le centre principal de ses opérations. En 1451, l'année de son arrestation il avait une douzaine de galères, des nombreux comptoirs en France et sur les rives de la Méditerranée (66).

Il est bon de s'arrêter ici pour endiquer les marchandises qui furent l'objet de son commerce avec l'Etat Mamlouk. Il nous parait intéressant de savoir que Piloti énumérant les marchandises importées en Egypte par les nations européennes ne parle pas de celles de la France (67). Cependant Georges Chastellain, chroniqueur contemporain de J. Cœur nous parle en ces termes, «tout le Levant J. Cœur visita, il n'y avait en la mer d'Orient mât revesu sinon des fleurs de lys. Alexandrie et al-Kaire lui étaient «Colchidies portes» et ne volaient ses yeux qu'en la circulation du monde pour tout seul l'estraindre,

qu'aurait à appliquer à lui seul par vertu, ce en quoi les diverses nations du monde labourent ensemble par divers regards » (68).

De Montpellier et de Marseille sa flotte partait chargée de draps de Beauvais, de Narbonne, de Toulouse, de Carcassonne, de Béziers (69) de toiles blanches de Narbonne, de bois de toute espèce, de métaux : fer, plomb, étain, cuivre (70) d'objets de menu quincaillerie, d'or et d'argent monnayés ou en lingots malgré les prohibitions royales et pontificales. Ce qu'il ne produisait pas lui-même, il allait le demander directement aux producteurs se passant le plus souvent d'intermédiaires, utilisant ses nombreux comptoirs.

Ses navires abordaient dans les terres égyptiennes, mais on les voyait, en outre, faire la navette entre Alexandrie, les ports de Syrie, Chypre et Rhodes en transportant les marchandises de ces différents pays (71). Au retour ils rapportaient les étoffes du Levant, draps d'or et de soie de Damas, velours d'Alexandrie, satins et taffetas du Caire, les tapis de la Perse, le baume et l'encens de l'Arabie, les épices de l'Inde, les porcelaines de Chine (72). A l'occasion ils transportaient aussi les passagers chrétiens et musulmans (73), et faisaient même la traite de esclaves (74). Au retour ils déchargeaient leur cargaisons à Montpellier ou à Marseille. Parfois ils remontaient le Rhone et concurrençant les Catalans et les Italiens et ravitaillaient Barcelone. (75).

* * *

Mais, le 31 juillet 1451, Charles VII, paussé par les détracteurs de J. Cœur, jaloux de sa richesse et de son luxe, le fit arrêter. Parmi les accusations qu'on lui porta, trois nous intéressent. On l'accuse d'avoir envoyé aux musulmans des harnais de guerre (76), une grande quantité d'or et d'argent monnayé (77), de leur avoir renvoyé un jeune esclave (78).

Après un long procès, il fut condamné le 29 mai 1453 à la confiscation de ses biens, au bannissement perpétuel et à de fortes amendes (79).

La défense de J. Cœur en ce qui concerne ces trois points, certainement fondés, fut très faible. Certes, ce qui comptait pour lui, comme pour les Vénitiens et les Génois, c'était d'obtenir les bonnes grâces des sultans mamlouks qui monopolisaient le commerce d'Orient.

Les intérêts de la chrétienté, les sentiments de probité et d'humanité semblent compter bien peu pour eux et l'exportation des armes, des monnaies et des esclaves en Egypte était un signe de temps et chose courante. Pourtant, nous ne pouvons, négliger l'oeuvre de J. Cœur qui fut un des agents essentiels de la renaissance commerciale de la France.

* * *

Dès 1452 les services des galères de France au Levant furent presque arrêtés. Et sous la pression des événements Charles VII essaya de continuer à développer le commerce du Levant auquel l'arrestation de J. Cœur avait porté un grave préjudice (80).

D'autre part J. Cœur eut des imitateurs comme Etienne Sollelet et Bernard de Vaux, négociants de Montpellier et propriétaires après lui de quatre de ses galères (81). Jean de Village, le meilleur facteur de J. Cœur et son neveu par alliance fut accordé en février 1456, des lettres de grâce et le roi Charles VII lui rendit ensuite son titre de capitaine des galées de France (82). Cependant J. de Village ne retourna jamais en France et reprit à Marseille, où il fonda vers 1460 un grand comptoir commercial, les efforts de son maître (83).

Le roi devait intervenir officiellement pour protéger les hauts intérêts de la France. C'est ainsi vers 1455 au 1456 qu'il envoya au sultan mamlouk Ināl une lettre lui recommandant les marchands français (84). Mais, encore une fois, la guerre entre Charles VII et le roi René d'une part, et Alphonse V d'Aragon d'autre part troubla la régularité des départs des galées de France vers le Levant des 1458 jusqu'à 1463 (85).

A ce moment le trafic franco-provençal du Levant était à peu près inexistant ; tous les échanges avec l'autre extrémité du bassin méditerranéen se faisait par l'intermédiaire des navires vénitiens ou florentins. Louis XI, qui monta sur le trône en 1463, n'admit pas cet état des choses. Le 1^{er} novembre de cette année il interdit l'entrée des épices en France autrement que par les ports du Languedoc et du Roussillon et Lyon. L'année après deux galées furent mises en chantier à Beaucaire et leur premier départ vers le Levant fut annoncé pour le 15 mars 1465 d'Aigues-Mortes. En 1466 deux autres galées furent bâties et le commandement de cette flotte marchande fut confié à Jean de Village (86). L'année 1470, on signale le retour d'Alexandrie de 3 galées et en 1472 de 2 galées, et une autre au début de 1474 (87).

L'année 1475, une cinquième galée, la Sainte-Marie-la-Blanche, faisait le voyage entre Marseille et Alexandrie. A Alexandrie, un marseillais qui faisait la négoce sur cette galée mourut et ses marchandises furent rassemblées et furent confiées à Marioto Scarsalopi, consul des Florentins et des Français par interim. Ce qui compliqua l'affaire c'est que le capitaine de la galée s'était saisi de quelques négociants alexandrins (88), parmi ceux-ci-se trouvaient des agents commerciaux du sultan « Tuggar al-Sultan ». Puis le capitaine quitta la ville sur l'heure et fit voile avec ses prisonniers vers son pays (ramadan 880/décembre 1475-janvier 1476). Des représailles furent exercées par les gens du sultan et les marchandises provenant de la galée française saisies (89).

Il fallut l'intervention du Grand-Maitre de Rhodes pour arranger la chose; celui-ci fit rendre les négociants capturés et en échange obtint la restitution des marchandises saisies par l'autorité d'Alexandrie, au du moins de leur valeur(90). En muharram 881/ avril—mai 1476 les négociants prisonniers arrivèrent à Alexandrie après avoir versé une forte rançon pour obtenir leur libérateur (91). Mais l'affaire des marchandises saisies ne fut pas réglé qu'en 1489 (92).

C'est vers la même époque que la compagnie des galées de France dut suspendre ses opérations. Et comme Louis XI ne pouvait admettre que le commerce méditerranéen fut abandonné aux marins étrangers, il chargea Michel Gaillard, général des finances, de sauver l'affaire en son nom. Michel Gaillard racheta en 1476 les trois galées qui restaient encore à flot et s'établir à Marseille pour diriger l'entreprise.

Marseille retrouva donc une importance accrue en voyant son rôle de tête de ligne des galées de France. D'autre part, Louis XI chargea cette même année Michel Gaillard d'une mission auprès du sultan Qaitbay (93).

En effet le temps n'était pas favorable pour faire cette démarche, et par conséquence cette mission ne réalise aucun succès. Les relations commerciales de France avec l'Egypte furent interrompues depuis 1475 et les marchands français n'ont plus envoyés de commande à Alexandrie (94). En plus, le consulat français était resté depuis cette même année sans titulaire, et les marchands français n'avaient plus à Alexandrie de comptoirs, et si on les voyait à Alexandrie c'était uniquement en passant (95). L'observation du dominicain Felix Faber

atteste cet état des choses; celui-ci, de passage à Alexandrie en 1483, signale que le fondouk de Marseille existait encore mais qu'il était vide (96).

Cependant les Vénitiens et les Florentins prenaient la première place dans les marchés français. Doriote, l'intendant des finances de Charles VIII, dans son rapport de 1488, faisait remarquer au roi cet état des choses et que la France avait assez de vaisseaux pour faire elle-même son commerce. Charles VIII défendit alors l'entrée en France de toute marchandise du Levant qui ne serait pas transportée par des vaisseaux français. En même temps il envoya au Caire, le général de Langue doc Guillaume Briçonnet en mission auprès du sultan Qaitbay.

Le roi voulait recommander les marchands français à la protection du souverain mamlouk et de lui prier la permission de nommer un nouveau consul de France à Alexandrie. En plus, son émissaire fut chargé de traiter avec le sultan des marchandises saisies par l'autorité d'Alexandrie en 1475 (97).

A ce moment Qaitbay-essayait de toutes ses forces pour disposer de la personne du prince ottoman Djem, prisonnier en France. Sa présence, à la tête des troupes égyptiennes, en guerre contre les troupes ottomanes en Asie-Mineure, serait sans doute d'un effet moral considérable. C'est pourquoi Qaitbay donna bon accueil à Guillaume Briçonnet, mais il demanda, en échange, que Djem lui fut remis. Mais les négociations entamées depuis 1487 entre Charles VIII et le pape Innocent VIII et relatives au transport de Djem en Italie étaient en bonne voie, et le roi se trouvait finalement obligé de refuser la demande de Qaitbay (98).

Plus tard, et précisément en 1498, le consulat français à Alexandrie fut rétabli. Cependant le roi Louis XII dut recourir au consul des Catalans Philippe de Peretz pour défendre les intérêts des Français à Alexandrie (99). En effet les marchands français, jusqu'à cette date, ne faisaient la négoce à Alexandrie qu'en passant et la colonie européenne d'Alexandrie ne se composait plus que de Vénitiens, de Genoïis et de Catalans (100).

Dès le début du XVI^e siècle les événements désastreux assaillirent l'Egypte. C'est en 1506 que la flotte portugaise put facilement organiser le blocus du

détrouit de Bab al-Mandab, puis pénétra en Mer Rouge et menaça les Lieux-Saints musulmans. Et dans le bassin oriental de la Méditerranée les Chevaliers de Rhodes doublèrent leurs raids contre les côtes égyptiennes.

C'est ainsi que leurs corsaires attaquèrent en 1509 le puissant fortin qui avait été construit l'année précédente à Tineh, sur le littoral méditerranéen à l'est de l'isthme de Suez (101).

L'année après cinq barques françaises étaient arrivées à Alexandrie. Après avoir vendu leurs cargaisons, elles avaient pris à bord, comme passagers, des Maghrebiens et leurs familles qui se proposaient de retourner dans leurs pays. Ces barques furent capturées près de Castel-Rouge et conduites à Rhodes par des galères des Chevaliers. Le Grand Maître les relâcha immédiatement, mais il retint prisonniers les Maghrebiens dont il confisqua les marchandises évaluées à 40,000 ducats.

On insinua au sultan, en lui donnant cette nouvelle, que les patrons des barques françaises avaient commis un acte de trahison en prévenant le Grand Maître de leur départ et qu'ils étaient de connivence avec lui pour partager le butin fait sur les Maghrebiens. Le sultan Ghoury, dans un transport de fureur, ordonna d'arrêter Philippe de Peretz consul des Catalans et des Français par interim à Alexandrie, ainsi que tous les Français résidents à cette ville et leurs marchandises furent mises sous séquestre (102).

Quelques mois après (août 1510) eût lieu en rade d'Ayas l'attaque de la flotte égyptienne par les galères des Chevaliers de Rhodes. Dix-huit navires chargés de bois de construction, d'armes et de munitions furent emmenés à Rhodes.

La nouvelle de ce désastre exaspera le sultan ; par ses ordres tous les navires francs furent saisis dans les ports de l'Égypte et de la Syrie ; tous les marchands étrangers établis dans ses États furent arrêtés, chargés de chaînes et conduits au Caire et toutes leurs marchandises furent confisquées. Les religieux latins furent expulsés des sanctuaires ; le gardien du mont de Sion fut mis à la question et contraint de livrer 4.000 ducats cachés dans la sacristie ainsi que des ornements sacerdotaux et des pièces d'argenterie d'une valeur de 5.000 ducats (103).

Les Vénitiens mirent un grand empressement à faire croire au sultan que les actes, dont il avait si justement à se plaindre, avaient été commis par les Français leurs ennemis et que, pour leur part, ils les déploraient vivement. Ils dirent au sultan que Louis XII, roi de France, avait pour vassal le Grand Maître de Rhodes Aimery d'Amboise, et que le frère de celui-ci, George, avait été son ministre ; le Grand Maître n'oserait donc pas repousser l'invitation qui lui serait faite de rendre les prisonniers Maghrebiens et les vaisseaux égyptiens capturés dans le golfe d'AYAS.

Le sultan prit la résolution de s'adresser d'abord directement à Aimery d'Amboise. L'embargo avait été mis à Alexandrie sur cinq navires ragusais ; l'un d'eux fut désigné pour conduire à Rhodes deux religieux franciscains chargés de faire connaître au Grand Maître les réclamations du sultan. Ceux-ci échouèrent complètement dans leur mission ; le Grand Maître leur déclara qu'il ne consentirait jamais à restituer les navires égyptiens et qu'il ne relâcherait pas sans rançon les prisonniers maghrebiens (104).

C'est alors qu'en 1511 un marchand ragusais fut envoyé en France porteur d'une lettre pour Louis XII et d'un acte confirmant pour les Français la liberté du commerce dans les ports de l'Égypte et de la Syrie et accordant au pèlerin l'autorisation de se rendre en Palestine et d'en visiter les sanctuaires. L'arrivée de cet envoyé produisit en France une impression favorable et le roi décida d'envoyer un de ses secrétaires André le Roy, comme un ambassadeur auprès du sultan Ghoury (105).

A la nouvelle de cette ambassade française Venise choisit Domenico Trevisan et le chargea d'aller négocier au Caire le rétablissement des relations de commerce et d'amitié, la réinstallation des religieux latins dans les couvents et les sanctuaires en Palestine, et la sécurité des pèlerins qui se rendraient aux Lieux-Saints (106).

Arrivé au Caire le 11 muharram 918 / 29 mars 1512 l'ambassadeur français fut bien reçu par le sultan. Puis, il attendait de Rhodes une réponse au sujet des réclamations du sultan et des concessions qu'il espérait devoir être faites par le Grand Maître. Cette démarche n'eut aucun résultat et l'ambassadeur dut se rendre lui-même à Rhodes en laissant au Caire son fils comme otage. Cependant il échoua dans sa mission à Rhodes et n'obtint par suite aucun

priviège commercial (107). C'est l'ambassadeur de Venise qui obtint du succes dans cette affaire (108).

Toutefois, il faut noter qu'après la chute de l'Etat Mamlouk, le sultan Ottoman Selim 1er accorda pendant son séjour au Caire en 1517 au consul des Catalans et des Français par interim, Philippe de Peretz, la première capitulation confirmant les anciennes concessions faites à la France en Egypte (109).

* * *

Enfin le commerce français avec l'Etat Mamlouk après J. Cœur ne connut pas la profonde detresse qui l'avait caracterisé avant lui, mais la France malgré les efforts de ses rois perdit peu à peu sa place commerciale en Egypte.

Les relations commerciales entre les deux pays n'étaient pas assez florissantes pour permettre le retablisement à Alexandrie d'un fondouk et d'un comptoir pour les Français, et ceux-ci n'y faisaient la négoce qu'en passant.

Leur consul Philippe de Peretz que nous voyons à Alexandrie depuis 1498 est un Barcelonais d'origine. Il y representait les interêts de ses compatriotes d'abord, puis ceux des Français par interim.

Cependant on peut justement dire que le consulat de Philippe de Peretz n'était que l'ombre du consulat établi en 1447 par les efforts de J. Cœur.

Annexes

1. PAUQUEVILLE : Histoire du commerce de France, dans Mémoires de l'Inst. Roy. de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, T. X, p. 543.
DEPPING (G. R.) : Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe, Paris 1830, T. II, pp. 108—109.
— — — : Il faut noter que les sources arabes ne font pas dans les conditions de la paix établies entre St. Louis et le dernier sultan Ayyoubide Touran-Chah, puis le premier sultan Mamlouk Aibak, aucune allusion à ce fait. Voir : NESSIM (G) : Louis IX au Moyen-Orient (en arabe), Le Caire 1959, p. 123, 153, 156-159, 160-161. —
— — — ZIADA (M. M.) : La croisade de Louis IX en Egypte et sa défaite à la bataille de Mansourah (en arabe), Le Caire 1961, p. 200 et suiv, 230 et suiv, 246 et suiv, 312.
2. DI PIETRO : Histoire d'Aigues-Mortes, Paris 1849, pp. 152-153.
PORT : Essai sur l'histoire du commerce de Montpellier, Paris 1854, p. 340.
GUIRAUD (L.) : Jacques Cœur, dans Mém. Soc. Arch. de Montpellier, 2e série, T. II, 1900, p. 17.
3. DE VIRIVILLIE : Jacques Cœur, Paris 1864, p. 8.
4. DE LA BROUQUÈRE (B) : Voyage d'outre-mer, éd. Ch. Schefer, Paris 1892, p. 32.
5. DE VIRIVILLE : op. cit., p. 8 — — DI PIETRO : op. cit., pp. 152-153 —
THOMAS (L. J.) : Montpellier, ville marchande, Montpellier, 1930, p. 103.
6. PIGEONNEAU (H) : Histoire du commerce de la France, Paris 1885, T. I, p. 366.
7. PERNOD (R.) : Les villes marchandes aux XIVe et XVe siècles, Paris 1948, p. 46.
8. PARDESSUS (J. M) : Collection de lois maritimes, Paris 1828-1845, T. III, Introd. p. CVIII.
9. Sur Frescobaldi en 1384 voir PARDESSUS : op. cit., T. III, Introd., P. CXII ; DEPPING : op. cit., T. II, p. 301 — — — A propos du Seigneur d'Anglure voir son voyage : Le saint voyage de Jérusalem, éd. Bonardot et Longnon, Paris 1878, p. 56.
10. HEYD (W) : Les consulats établis en Terre-Sainte au Moyen-Age, dans ROL II, p. 363.
— — — SALLES (G) : L'institution des consulats, dans RHD, XI, 1897, p. 423
11. DE LANNOY : Œuvres de Ghilbert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste, éd. Potvin, Louvain 1878, p. 109
12. DE VIRIVILLE : op. cit., p. 8.
13. GERMAIN (A) : Histoire du commerce de Montpellier, Montpellier 1861. T. I, p. 4.
14. HEYD (W) : Histoire du commerce du Levant au Moyen - Age, trad. Fr., 2e éd., Leipzig 1923, T. I p. 368.
15. IRISOU (L.) : Les épiciers apothicaires et les poivriers de Montpellier dans le cadre commercial au Moyen-Age, dans Bulletin des Sciences Pharmacologiques, 1931, p. 512. — — — GERMAIN : op. cit., T. II, p. 8 et note.
16. GERMAIN : op. cit., T. I, p. 253 — — — SALLES : op. cit., p. 171.
17. PIGEONNEAU : op. cit., T. I p. 327 et note 1.
— — — SALLES : op. cit., p. 177
— — — GERMAIN : op. cit., T. II, p. 87.

18. THOMAS : op. cit., p. 92.
19. WIET (G.) : L'Égypte arabe, p. 488.
20. THOMAS : op. cit., p. 97 — — — IRRISSOU : op. cit., p. 512.
21. GUIRAUD : op. cit., p. 17. — — — THOMAS : op. cit., p. 103.
22. GERMAIN : op. cit., T. II, p. 22 et note 1. (Malik Maṣṣūr occupa le trône mamlouk du 20 mars 1361 jusqu'au 20 mai 1363).
23. GERMAIN : op. cit., T. II, p. 19 et note 2, p. 265. — — — GUIRAUD : op. cit., p. 20. — — — CLÉMENT : Jacques Cœur et Charles VII, Paris 1863, T. I, p. 41.
24. BERNE (A.) : Consuls sur mer et d'outre-mer de Montpellier au Moyen-Âge, Montpellier 1904, p. 109, 169—172.
25. GUIRAUD : op. cit., pp. 39—40.
26. Ibid : p. 48.
27. Ibid : p. 107.
28. NOËL (O) : Histoire du commerce du monde, T. I, Paris 1891, p. 280.
29. MAS-LATRIE (R. De) : Histoire de l'île de Chypre, Paris 1852, T. II, p. 536, note 2.
30. GUIRAUD : op. cit., pp. 5—6, 38—40.
31. UBICINI (M. A.) : Jacques Cœur en Orient, Extrait de la Revue de l'Orient, Paris 1860 p. 13. — — — JULLIANY : Essai sur le commerce de Marseille, Marseille 1834, T. I, p. 20 — HEYD : Histoire du commerce, T. I, p. 92.
32. HEYD, : op. cit., I, p. 420, 421 — — — PERNOUD : op. cit. p. 42.
33. JULLIANY : op. cit., I, pp. 34—35 — — — SALVADOR (B) : Histoire des échelles du Levant, Paris 1857, p. 62 — — — UBICINI : op. cit., p. 16.
34. PARDESSUS : op. cit., III, p. CXI — — — BARATIER et REYNAUD : Histoire du commerce de Marseille, II, (de 1291 à 1480), Paris 1951, pp. 319-322.
35. BARATIER et REYNAUD : op. cit., II, p. 358.
36. DEPPING : op. cit., II, 49 — — — PERNOUD : op. cit. p. 46.
37. PARDESSUS : op. cit., III, p. CXI.
38. HEYD : op. cit., II, p. 461.
39. THENAUD (J) : Le voyage d'outre-mer de Jean Thenaud, éd. ch. Schefer, Paris 1884, Intrud. pp. XV—XVII.
40. BARATIER et REYNAUD : op. cit., II, p. 339., note 1. (le 20 octobre 1402 Jean Audibert était nommé consul à Alexandrie).
41. DE LANNOY : Œuvres, p. 108.
42. PARDESSUS : op. cit. III, p. CXI—DE VIRIVILLE : op. cit., p. 8—BARATIER et REYNAUD : op. cit., II, p. 362.
43. BARATIER et REYNAUD : op. cit., II, p. 340., note 1., (deux voyages en Orient, l'année 1425 et 1428).

44. **IBID** : pp. 342—343.
45. **IBID** : p. 344.
46. **DE VIRIVILLE** : op. cit., p. 3.
47. **BARATIER** et **REYNAUD** : op. cit., II, p. 283., 345—346.
48. **DE LA BROCQUIÈRE (B.)** : op. cit., p. 32., note 1 — **PORT** : op. cit., p. 133.
— **HEYD** : op. cit., II, p. 461.
49. **GUIRAUD** : op. cit., pp. 5-6, 38-39.
50. **DE LA BROCQUIÈRE (B)** : op. cit., p. 32. — **GUIRAUD** : op. cit., p. 6.
51. **THOMAS** : op. cit., p. 7.
52. **PIGEONNEAU** : op. cit., I, P. 369, note 2
53. Dans les Sources Arabes ne figurent aucun fait relatif à l'activité commerciale des Français en Egypte pendant les règnes de Barsbay et de Gaqmaq.
54. **DE BEAUCOURT** : Histoire de charles VII, Paris 1881-1889, vol. III, p. 487.
55. **GUIRAUD** : op. cit., p. 101.
56. **UBICINI** : op. cit., p. 16 — **CLÉMENT** : op. cit., I, p. 44 — **BIGEONNEAU** : op. cit. I, p. 369.
57. **THOMAS** : op. cit., p. 110 — **MOLLAT** : Les Affaires de Jacques Cœur, Journal du procureur Dauvet I, Paris 1952. & p. 6.
58. C'est la 1re date précise que les documents nous fournissent en ce qui concerne son activité commerciale en Egypte. Voir :
— **HEYD** : Histoire du commerce, II, p. 491., note 4
— **CLÉMENT** : op. cit., I, p. 140.
— **PIGEONNEAU** : op. cit., I, p. 373.
Sur les relations entre Venise et l'Egypte en 1441-1442 Voir :
— **JORGA (N)** : Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XV siècle, Paris, 1899-1902, T. III, pp. 68-69,72-85,89,94 105.
59. **DARRAG (A)** : L'Egypte sous le règne de Barsbay, éd. Inst. Fr. de Damas, Damas 1961, p. 278.
60. **CLÉMENT** : op. cit., I., pp. 142-143.
— **PERIGOT** : Histoire du commerce français, Paris 1884, p. 121.
— **PIGEONNEAU** : op. cit., I, p. 273.
— **WIET** : op. cit., p. 583.
— Le 8 février 1446 le Grand Maître enjoignait par une bulle à deux de ses receveurs en Province de payer à J. Cœur les frais qui lui étaient dus pour ce voyage et pour le transport des prisonniers.
61. **GUIRAUD** : op. cit., p. 108.
DE BEAUCOURT : Le procès de Jacques Cœur, Paris, 1890, p. 22, 27.

62. GUIRAUD : op. cit., pp. 55-56.
 THOMAS : op. cit., p. 112 (ce droit lui donne la franchise dans les ports chrétiens du Levant.)
63. GUIRAUD : op. cit., p. 3.
64. Chronique de Mathieu d'Escouchey, éd., DE BEAUCOURT, I., pp. 121-124.
 — GUIRAUD : op. cit., p. 53.
 — HEYD : op. cit., II, p. 484. (Le consulat français n'était pas une création absolument nouvelle mais il semble que le poste serait resté longtemps sans titulaire.)
65. IRISSOU (L) : Les épiciers apothicaires et les poivriers de Montpellier dans le cadre communal au Moyen-Age, dans Bull. de Sciences pharmacologiques, 1931, p. 117, 120. (Il y avait à Montpellier trois corporations d'épices : les especieres «épiciers apothicaires», les perbiers sobeyrans «poivriers en gros», et les perbiers de merca. et candeliers de cera «poivriers détaillant et chandeliers de cire».)
66. SALVADOR : op. cit., p. 101.
 — THOMAS : op. cit., p. 115.
 — IRISSOU : op. cit., p. 521.
67. BILOTI (E) : L'Egypte au commencement du XV^e siècle, éd. P. H. Dopp, Le Caire, 1950 pp. 57-75. (Nous ne savons pas exactement à quelle année piloti quita l'Egypte, mais il était là pendant la conquête de chypre et jusqu'à la mort de Barebay (1438). Il partit de l'Egypte plein de haine et présente son ouvrage au Pape Gregoire IV à Florence en 1439).
68. Voir SALVADOR : op. cit., p. 157.
69. Pour le souk des draps au Caire Voir :
 — Wiet : op. cit., p. 496.
70. L'étain et le cuivre d'Angleterre et d'Irlande arrivaient par la garonne jusqu'à Toulouse et de là on les transportait à dos de bête jusqu'aux ports de la Méditerranée où on les embarquait sur des vaisseaux Français pour Alexandrie. Ce circuit est ancien ; il est signalé pour Narbonne par Abul-Feda (Voir : DEVIC (M) : Les villes de la France méridionale au Moyen-Age, Paris 1882. pp. 10-11).
71. PIGEONNEAU : op. cit. I, p. 373.
72. CLÉMENT : op. cit., I, p. 12.
 DE BEAUCOURT : op. cit., III, p. 487.
 PIGEONNEAU : op. cit., I, p. 371.
 MOLLAT : op. cit., I, p. 170.
73. Voir plus haut et plus loin.
74. LAVISSE : Histoire de France, T. IV., 2^e partie, p. 163. (sur la traite des esclaves).
75. BARATIER et REYNAUD : op. cit., II, pp. 380. 394
76. Jacques Cœur invoque l'autorisation du roi et deux brefs des papes Eugène IV et Nicolas V portant congé à propos de la vente d'armes. (Voir DE BEAUCOURT : Le procès de J. Cœur, p. 22, 26 et note 8).

77. Un des témoins dépose que J. Cœur, possédait 7 galères qui devaient porter à chaque voyage de 16,000 à 20,000 ducats. Un autre dit que dans un voyage qu'il fit en 1445 sur la galère St. Denis on transporta 25,000 à 30,000 ducats. A Rhodes l'argent fut fondu et mis en plaquette, poinçonnées d'une fleur de lys, mais il fruda sur le poids et les «Sarrazins» d'Alexandrie, auxquels fut délivré cette mannaie de mauvaise aloi furent «mal contents et disaient qu'ils n'avaient point accoutumé voir telles trompéries». Sur ce point J. Cœur prétend qu'il n'a transporté dans le Levant que des monnaies étrangères et une très petite quantité de la monnaie française. (Voir DE BFAUCOURT : op. cit., p. 24, 26).
78. A propos de la restitution de cet esclave, J. Cœur allegua les empêchements qui sans cela séracent survenus pour la libre circulation de ses galères. Il n'avait agi, disait-il, que sur les plaintes des marchands et sur les observations du Grand Maître de Rhodes, et il ignorait que l'esclave était chrétien. (Voir Ibid : p. 22, 27).
79. Voir DE BFAUCOURT : Le procès de J. Cœur, p. 24, 26. — — — Histoire de Charles VII, vol. III, p. 222, note 8, p. 226.
 — — — CLEMENT : J. Cœur et Charles VII, vol. I, p. 12, note 3.
 — — — GUIRAUD : op. cit., p. 40.
80. DE VIRIVILLE : op. cit., p. 440. — — — HEYD : Histoire du commerce, II, p. 485.
81. BARATIER et REYNAUD : op. cit., II, p. 355.
82. CLEMENT : op. cit., p. 37.
83. BARATIER et REYNAUD : op. cit., II, p. 355.
84. DE VIRIVILLE : op. cit., p. 420 — — — HEYD : op. cit., II, p. 485 — — — FIGEONNEAU : op. cit., I, p. 366, 379.
85. BARATIER et REYNAUD : op. cit., II, p. 356—357.
86. SPONT (A) : La bourgeoisie financière au début du XVI siècle, Paris 1895, p. 4.
 — — — BARATIER et REYNAUD : op. cit., II, p. 357.
 — — — HEYD : op. cit., II, p. 484.
87. HEYD : op. cit., II, p. 485.
88. BARATIER et REYNAUD : op. cit., II, pp. 365—367.
89. IBN IYĀS : Histoire des mamlouks circassiens, T. II, (872—906. H.), traduite par G. WIET, Le Caire, 1945, p. 128-129.
90. BARATIER et REYNAUD : op. cit., II, p. 367.
91. IBN IYĀS : op. cit., p. 134.
92. BARATIER et REYNAUD : Ibid.—Voir plus loin.
93. IBID : pp. 367—368.
94. IBID : p. 369, note 2.
95. HEYD : op. cit., II, p. 484, 485, 486.
96. SOTTAS : Les Messageries maritimes de Venise au XIV^e et XV^e siècles, Paris 1938, pp. 213-214.—(Félix Faber et Breydenbach trouvèrent la même année le fondouk des Catalans à Alexandrie a peu pres vide mais le consul catalan était a son poste—Voir HEYD : op. cit., II, p. 486).

97. PAUQUEVILLE : op. cit., p. 549 — — — DEPPING : op. cit., I, p. 19 — —
 HEYD : op. cit., II, p. 485.
98. DARRAG (A) : Djem-Sultan et la diplomatie internationale (en arabe), dans Bull. Soc. Egypte des Etudes Historiques, VIII, 1959, pp. 234-335.
99. Philippe de Peretz, Barcelonais d'origine, fut nommé cette même année (1498) consul de Catalans à Alexandrie. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort en 1525. Voir :
 — CAPMANY : *Memorias historicas sobre la marine commercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona*, Madrid 1779—1792, T. II, pp. 307—308, Charte No. CCXII.
 — SALLES : Les origines des premiers consulats de la nation française, dans RHD, T. X, p. 16.
 — HEYD : op. cit., II, p. 539.
100. HEYD : op. cit., II, p. 496 (D'après le consul vénitien à Alexandrie en 1498).
 — — — Arnold von Harff, celui-ci de passage à Alexandrie (1496—1499) signale la même observation (Voir : *The pilgrimage of Arnold von Harff (1496—1499)*, éd. Malcolm Letts, p. 95).
101. IBN IYĀS : *Bada'i al-zuhur fi waqa'i al-duhūr*, éd. KAHLE et Mustafa, Istantbul, T. IV, p. 146.
 — WIET (G) : *L'Egypte rabe*, p. 622.
102. Le voyage d'Outre-mer de JEAN THENAUD, éd. Ch. Schefer, Paris 1884, p. LV-LVI.
103. IBN IYĀS : *Bada'i al-Zuhur*, T. IV, p. 185, 191-192, 195, 196, 199.
 — Le voyage d'Outremer de JEAN THENAUD, pp. LVI-LVII.
 — VAN BERCHEM : *Matériaux pour un Corpus Inscriptionum Arabicarum, Syrie du Sud, Jérusalem «villes»*, I, p. 400.
 — WIET : op. cit., p. 621.
104. Le voyage d'Outremer de JEAN THENAUD, pp. LVIII-LIX.
105. IBID : pp. LX-LXII — — — HEYD : op. cit., II, pp. 539-540.
106. Le voyage d'Outremer de JEAN THENAUD, pp. LXIV-LXV.
107. IBN IYĀS : *Bada'i al-Zuhur*, IV, p. 255, 257, 268.
 — Le voyage d'Outremer, pp. LXVII-LXVIII.
 — VAN BERCHEM : op. cit., I, pp. 400-401.
 — WIET : op. cit., pp. 625-627.
 — HEYD : op. cit., II, p. 540.
108. L'ambassadeur vénitien arriva au Cairo le 23 safar 918/15 mai 1512. Sur sa mission Voir :
 — IBN IYĀS : op. cit., IV, p. 259, 268-269.
 — Le Voyage d'Outremer, pp. LXXVII-LXXXIII, 180 et suiv.
 — VAN BERCHEM : op. cit., I, p. 401.
 — WIET : op. cit., pp. 627-628.
109. FAMEN (C.) : *Histoire de la rivalité et du protectorat des églises chrétiennes en Orient*, Paris 1853, p. 189.
 — SALLES : Les origines des premiers consulats, RHD, T. X, p. 121.